

PV de la Commission « Vision stratégique et politique » de la FéWaSSM de ce 18/10/2018.

1. **Approbation du dernier PV** : pas de remarque.
2. **Retour sur les événements liés à l'avant-projet de décret** par Catherine Dunglehoff, Vice-présidente de la Fédé :
 - a. Il semblerait qu'il y ait eu pression du Fédéral sur la Région pour que la nouvelle mouture du décret passe encore sous cette législature-ci.
 - b. La FéWaSSM est convoquée par Mme Demaret pour une rencontre au Cabinet ce 21/09 ; elle est convoquée avec des membres de l'AVIQ, de l'Association « Psytoyens », de « Similès », des syndicats et de quelques personnes invitées à titre individuel (pour leur expertise en matière de santé mentale) ; l'entrevue durera 15 minutes et Mme Demaret informera les participants du passage en première lecture au Gouvernement Wallon, de l'avant-projet de décret. Elle annoncera que des groupes de travail composés de structures et d'associations strictement définis, se réuniront entre octobre 2018 et début 2019 en vue de travailler sur les arrêtés d'application.
 - c. **La FéWaSSM organise aussitôt un C.A. extraordinaire** afin de définir une stratégie d'intervention : oui à la participation aux groupes de travail, à l'information de la presse (deux articles sont parus dans les jours suivants, et dans « Vers l'Avenir », et dans la « D.H ») et le journal « Le Soir » prévoit de réserver une page entière à ce sujet dans les tout prochains temps :

un groupe de travail « presse » est donc en voie de se constituer, Sophie Meunier et Isabelle Cammarata en sont les responsables. Appel est lancé aux personnes intéressées.

- d. **Le lundi 8/10, jour du Colloque du Cresam à La Marlagne (Namur), une délégation de la FéWaSSM est invitée par Mme la Ministre Gréoli à Bruxelles** afin de venir exposer les « griefs » et leurs attentes, cette rencontre se passe en l'absence de Mme Demaret. La FéWaSSM abordera les thèmes suivants :
 - Il faut un refinancement du secteur
 - Non au calcul forfaitaire des salaires
 - Les frais de fonctionnement doivent être augmentés
 - Révision de la définition des publics prioritaires

Par ailleurs, il est convenu que la FéWaSSM aura 10 minutes de paroles avant l'intervention de Mme Demaret.

La FéWaSSM recevra de la part de la Ministre et de son Chef de Cabinet, les promesses suivantes :

- L'exposé des motifs sera réécrit (Elle demande à la FéWaSSM de lui faire une proposition).
- La question budgétaire est abordée, la FéWaSSM est « rassurée » sur les budgets, il n'y aura pas d'augmentation des frais de personnel mais les frais de fonctionnement seront augmentés au prorata du nombre d'ETP/équipe. La Ministre s'engage à aller rechercher l'argent des frais de fonctionnement sur d'autres postes.

- Révision des publics prioritaires car la charge mentale des soignants affectés alors à ces seuls publics, serait trop lourde. Il n'y aurait pas d'obligation de se tenir à ces seuls publics, mais une valorisation des SSM qui les prendront en charge, sous forme de renfort en personnel.
- Renfort aux Directions administratives suivant la taille des équipes.
- Renfort à l'AVIQ pour la gestion des dossiers SSM.

- Mme Gréoli confirme que le projet de décret passera avant la prochaine législature, la deuxième lecture aura lieu le 5/11.
- Elle demande d'envoyer les propositions d'amendements pour le 26/10. Et ce, indépendamment du travail des groupes instaurés par le Cabinet.

!!! LA RENCONTRE N'A FAIT L'OBJET D'AUCUN P.V.

e. **Participation de la FéWaSSM aux groupes de travail :**

Le premier groupe s'est déroulé le vendredi 12/10. Il semblerait que Mme Demaret ait assoupli certaines de ses positions mais le timing reste toutefois inchangé...

Le décret est réexaminé point/point, le groupe travaille sur les notions d'expertise, de réseau(x), etc.

La FéWaSSM s'engage donc à rédiger un texte reprenant ses demandes d'amendements pour le 26/10. Elle l'enverra début novembre, à Mme la Ministre Gréoli dans un premier temps, et très vite à TOUS les Ministres Wallons.

Appel est fait également aux membres désireux de participer à la rédaction de ce document, de se manifester auprès de Benoît Van Tichelen, de Catherine Dungalhoeff, de Michaël Demelenne et/ou de Sophie Meunier et Isabelle Cammarata.

Il faudra être vigilant sur différents points du décret (outre les points mentionnés ci-dessus) :

- La place des thérapeutes enfants (non psy).
- La place des assistants sociaux.
- La question et la notion d'activités complémentaires.
- Des propositions sont émises par Mme Demaret telles que l'aide en ligne : tout ne doit pas être rejeté et il faudra intégrer les ouvertures qu'elle a elle-même proposées.
- **La FéWaSSM insiste sur l'organisation d'une réponse qui soit ferme sur nos valeurs mais « dans le compromis ».** Il faudra parfois reformuler les points du décret mais veiller à rester « ouverts » sans opposition « stérile ».
- La FéWaSSM insiste également pour recevoir des ordres du jour lors de chaque rencontre et que des P.V. soient rédigés.

f. **Le dernier C.A. de la FéWaSSM, le 16/10 :**

A l'initiative d'un médecin membre de la FéWaSSM, le Dr Laurence Licour, administrateur, les médecins s'organiseraient également pour faire remonter leurs inquiétudes et leurs souhaits.

Ils ont fait parvenir en leurs noms propres, un mail à la Ministre. La FéWaSSM salue notamment la participation des médecins psychiatres des SSM de la Province de Namur qui ont pris une part active dans cette action.

Un tour du travail des différentes commissions est effectué (La Commission « Clinique et éthique » planche sur le décret au départ de questions cliniques et a établi un questionnaire qui circulera dans les SSM, à propos de l'utilisation du Bel Rai, du terme « Evaluation » : Evalue-t-on le fonctionnement du SSM ou le travail clinique avec le patient ? Ce n'est pas du tout la même notion !! Il semblerait qu'il y ait des confusions dans le décret !)

Ainsi que la présentation du nouveau logiciel Jade/Topaze proposé dans les SSM. Ce logiciel serait proposé à TOUS les SSM pour 2020.

Actuellement au sein de la FéWaSSM, 5 groupes de travail planchent sur ce nouveau décret et ses implications, chacun au travers de son prisme respectif.

De surcroît, lors de ce dernier C.A., une action plus concrète et plus médiatique a été envisagée. Nous émettons lors de cette commission, les suggestions suivantes :

« Une action commune à tous les SSM de Wallonie et qui se déroulerait le même jour pour tous » :

- Un accueil tout public
- Un accueil des partenaires de réseau
- Un accueil des usagers soit individuellement, soit via les associations.
- Un accueil des familles : idem.
- Un accueil des « politiques » locaux et régionaux...
- **Bref, une journée reprise dans les journées de fermeture obligatoire où les services ouvriraient précisément leurs portes, en vue faire connaître leur travail et de porter de cette façon leurs inquiétudes et leurs projets ; l'accueil se déclinant selon leurs modalités propres à chacun car la réalité des SSM peut être très différente d'un service à l'autre selon leur taille et leur implantation...**

- Appel est lancé ici aussi à tous les membres désireux de réfléchir rapidement à l'organisation de cette activité.

Cette proposition va être soumise au C.A. de la FéWaSSM.

Une chose est certaine : il faut une bonne communication entre la FéWaSSM et tous les travailleurs pour que les actions entreprises par les uns et les autres, se fassent dans la continuité et la cohérence.

g. Divers :

- Il existerait une possibilité de participer aux travaux de groupes parlementaires sur ce sujet. Pour information, contacter Catherine Dungalhoeff.

Namur, ce 18/10/2018, Colette Nigot.

